Cinquante-sixième année. - N ° 30 A Vendredi 11 février 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1160

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

950 455 923 RCS Orléans.
FORM'LIGNE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 90, rue Coquillet, 45200 Montargis.
Précédent propriétaire : 950 455 923 RCS Orléans. **FORM'LIGNE.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : PHILFORME Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 262 rue de l'Europe 45200 Amilly Capital : 7500.00 EUR Numéro unique d'identification : 522673755 Lieu d'immatriculation : Orléans. Société absorbee : FORM'LIGNE Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 90 rue Coquillet 45200 Montargis Capital : 10000.00 EUR Numéro unique d'identification : 950455923 Lieu d'immatriculation : Orléans. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1061003.00 EUR - passif de 287063.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : ce qui représente un apport net d'un montant de 773.940 €. La société « PHILFORME » détenant la totalité des 500 parts sociales composant le capital social de la société « FORM'LIGNE », il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Le boni de fusion s'élèverait globalement à 521.022 €. La société « PHILFORME » sera propriétaire des biens et droits apportés par la société « FORM'LIGNE » à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. La société « PHILFORME » en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er juillet 2021. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société « FORM'LIGNE» depuis la date du 1" juillet 2021, jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société « PHILFORME ». Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive suivante : - Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbante de la fusion par voie d'absorption de la société « FORM'LIGNE ». La société « FORM'LIGNE » sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. . Montant de la prime de fusion / scission : 521022.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 31.12.2021. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société PHILFORME : 07.02.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Orléans)..